



Syndicat **cg**t
Hôtels de Prestige
et Economiques

Sections syndicales CGT-HPE Louvre Hôtels Group
(Hôtels Campanile, Kyriad, Première Classe, Golden Tulip),
Crillon, Hyatt Madeleine, Hyatt Louvre, Lutetia, Concorde
Montparnasse, Collectionneur/Stn, Ibis Batignolles/Stn,
Les bains, Pullman tour Eiffel/Stn, Mercure Suffren/Stn,
Les mathurins, Buddha bar/Luxe et Traditions,
Renaissance Trocadéro/Hemera et syndiqués individuels



VICTOIRE POUR LES FEMMES DE CHAMBRE DE L'IBIS BATIGNOLLES !

Ce vendredi 21 mai 2021 un protocole d'accord a été signé entre la société STN, le syndicat CGT-HPE représenté par Tiziri KANDI et Claude LEVY sur pouvoir de l'administrateur Me BOURBOULOUX, et les représentantes des femmes de chambre en lutte depuis le 17 juillet 2019, 22 mois déjà dont 8 mois de grève totale et 14 mois et 5 jours de chômage partiel dû à la crise sanitaire. Mr PEYTAVIN pour la DRIETS et l'hôtel se sont portés garants de l'application de cet accord.

Aux termes de ce protocole les salariées en lutte obtiennent :

- **de 250 € à 500 € d'augmentation** de salaires par mois par :
 - la mise en place d'une prime de panier égale à 7.30 € par journée d'au moins 5h comme dans les HCR, soit 150 € par mois
 - l'augmentation des qualifications de AS A à AQS1B, de CE1 à CE2 et de CE2 à CE3, soit environ 100 € par mois
 - l'augmentation de la mensualisation pour 13 grévistes d'une heure par jour (7 passent à temps complet) et pas de contrat de moins de 5h par jour, soit 21h67 x 11.5 €, soit 250 € par mois
- **la baisse de la cadence indicative** de 3.5 à 3 chambres de l'heure pour les chambres et à 2 chambres pour les grandes avec installation d'une pointeuse. Les gouvernantes ne contrôleront plus que 80 chambres par jour au lieu de plus de 100, le pointage et le dépointage en tenue civile, la fourniture de 2 tenues en coton par an et leur entretien assuré par STN
- **la réintégration des 2 CDD rompus** illégalement pendant la grève
- **la mise en place de 2 délégués de site** avec 15h de délégation par mois et tenue de réunions mensuelles
- **l'annulation des mutations** des 10 salariées en restriction médicale
- **la suppression de l'abattement de 8%** sur l'assiette des cotisations sociales
- **le paiement des salaires le 5 du mois suivant** au lieu du 11

Cette victoire est celle du syndicalisme de lutte des classes !

Que n'a-t-on pas entendu au cours de ce conflit de la part de structures CGT réformistes ! Vous ne gagnerez jamais contre le groupe ACCOR, cette grève est trop longue, Claude LEVY et Tiziri KANDI manipulent les grévistes, puis Rachel et Sylvie menacent les grévistes, MARTINEZ qui ne met pas les pieds sur le piquet de grève malgré de multiples relances et qui renvoie le bébé à.....l'UD CGT de PARIS, qui a tenté de nous désaffilier en 2016, qui demande à la Direccte de ne pas organiser de médiation car Claude serait un escroc, qui soutient également que le secrétaire général de la CGT-HPE passé à FO peut rester le 1er dirigeant de la CGT-HPE jusqu'au prochain congrès !

Pour rappel, le mandat de défenseur syndical a été par ailleurs retiré à Claude LEVY avec celui de Tiziri KANDI par l'UD CGT de PARIS et l'URIF CGT, en plein conflit à l'hôtel IBIS BATIGNOLLES !

Un grand merci à tous les soutiens qu'ils soient individuels, d'associations, syndicaux ou de partis politiques et à notre avocat Slim BENACHOUR.

Également aux camarades de SUD St LAZARE qui nous ont prêté une salle pour nous réunir pendant toute la durée du conflit.

Sans vous toutes et vous tous cette belle aventure n'aurait pas été possible !

Un tournant dans la politique sociale du groupe ACCOR

La longueur de ce conflit du travail et la crise sanitaire ont fait comprendre au groupe ACCOR, **Mr BAZIN en tête qui l'a dit dans différents médias**, qu'il ne pouvait plus traiter les salariées de la sous-traitance, qui occupent souvent les métiers les plus pénibles, comme des sous salariés.

A défaut de les internaliser, le groupe ACCOR a assimilé qu'il ne pouvait plus prendre des contrats au rabais qui génèrent de très mauvaises conditions de travail et de rémunération.

Notre syndicat s'en félicite, mais que de temps perdu !

Clichy le 21 mai 2021



Contacts : KEKE Rachel 0781394232 KIMISSA Sylvie 0752892490 Claude LEVY 0630784776, Tiziri KANDI 0637240694